



Vu à la 2^e Jour
Las d'observations
Démission de M. le Secrétaire
Général
à
De l'Empire

Monsieur le Préfet

Les soussignés Pierre Coussergues (muni d'un avis favorable de la Subdivision) et son épouse Madame Coussergues née Andrieux C^{me} d'Ally (Cantal) ont l'honneur de vous demander deux passeports, pour se rendre en S^t Vicentes (Province d'Alicante) Espagne -

Defaut un gros commerce de chevaux et mules dans ce pays, que je faisais en compagnie de mon beau-père M^{re} Andrieux J. Marie (décédé à la date du 4 avril 1916 à Ally Cantal) et en compagnie de 4 de mes beau-frères, tous mobilisés depuis le premier jour et dont un a été tué le 16 fev 1914 à Elicourt -

J'ai donc de gros intérêts en souffrance depuis plus de 3 ans -

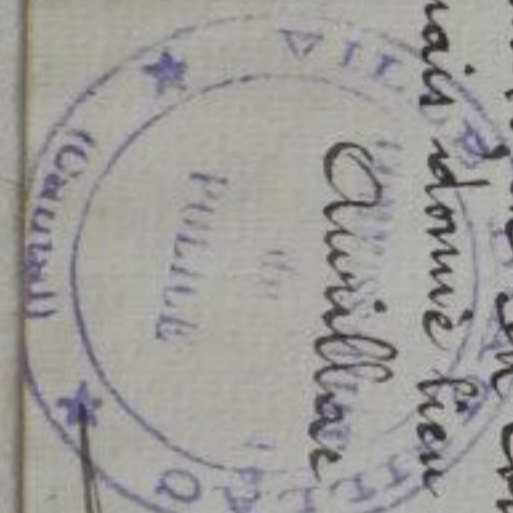
Pour tous ces motifs je demande a votre haute bienveillance de vouloir nous délivrer ces passeports dans le plus bref délai possible.

Veillez agréer Monsieur le Préfet avec mes plus sincères remerciements, l'assurance de mon profond respect

J. Coussergues

Pierre Coussergues 7 Avenue Gambetta
à Aurillac

1888



Commissaire de Police

Aurillac le 29 Octobre 1917

En avec avis favorable - Si j'allais au nord de
rue National de M^{re} Coussergues Pierre et de sa épouse
ni a jamais donné lieu a remarque.

I3° Région,
Etat-Major.

Clermont-Ferrand le 9 Octobre 1917.

-:-:-:-

N°

Le Général DANTANT, Commandant la I3° Région,

A M. COUSSERGUES, Pierre, classe 1894, réformé N°2, négociant, 7 Avenue Gambetta, à Aurillac.

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable émis par M. le Colonel commandant la subdivision de Clermont-Ferrand le 8 courant, vous êtes autorisé à demander un passeport à M. le Préfet du Cantal pour vous rendre en Espagne.

Cette autorisation vous est délivrée pour raison d'affaires personnelles.

P.O. le Chef d'Etat-Major.

Signé : de ~~Karkixix~~ Parseval.

Copie conforme, adressée suivant la circulaire ministérielle du 15 Février 1915 N° 1998 2/II à M. le Préfet du Cantal.

P.O. le Chef d'Etat-Major.



Parseval